

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE :

WIFAK INTERNATIONAL BANK - WIFAK BANK -

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

Appel à candidature pour les postes d'Administrateurs indépendants au Conseil d'Administration tel que défini par l'article 47 de la loi n°2016-48 relative aux Banques et Etablissements Financiers et la Réglementation du Marché

1. Objet

En se référant à la réglementation en vigueur, dont notamment la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, « Wifak Bank » lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants au sein de son Conseil d'Administration, dont le mandat est de trois (3) ans, portant sur les exercices sociaux 2022, 2023 et 2024.

2. Conditions d'éligibilité

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à « Wifak Bank » et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Etre une personne physique jouissant de ses droits civils ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans ;
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec « Wifak Bank », l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de « Wifak Bank »;
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « Wifak Bank »;

- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle « Wifak Bank » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de « Wifak Bank », désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié de « Wifak Bank » ;
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « Wifak Bank » ;
- Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de « Wifak Bank » ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de « Wifak Bank » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de « Wifak Bank » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « Wifak Bank » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de « Wifak Bank » présentant le candidat, les motifs de sa candidature ainsi que son profil ;
- Une fiche de candidature selon le modèle en **Annexe 1** au présent appel à candidature ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Le curriculum vitae du candidat
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en **Annexe 2** au présent appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier ainsi que le présent appel à candidature ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de « Wifak Bank » et portant la mention « *Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs indépendants* au Conseil d'Administration de « Wifak Bank ».

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception au Centre d'Affaires de LA WIFAK INTERNATIONAL BANK « WIFAK BANK » sis à la Zone d'Activités Kheireddine, le Lac III, Tunis, Tunisie, (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres

par porteur contre décharge au bureau d'ordre du Centre d'Affaires, au plus tard le **Vendredi 08 Avril 2022 à 17 heures**, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

5. Choix des membres indépendants au Conseil d'Administration

Le comité de nomination et de rémunération au sein de « Wifak Bank » sera réuni afin de sélectionner les candidats après examen des dossiers.

Les candidats sélectionnés seront informés de leur sélection avant la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de « Wifak Bank », dont la date et le lieu seront communiqués selon les procédures en vigueur.

Les membres indépendants seront élus lors de la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire précitée.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

☐ Nom et Prénom :

☐ N° CIN :

☐ Adresse :

☐ Téléphone : Fixe GSM

☐ E-mail :

☐ Profession/Activité :

☐ Formation académique du candidat :

.....
.....

.....
.....

.....
.....

☐ Autres qualifications du candidat dans le domaine :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature légalisée

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- ☐ Je soussigné :
- ☐ Nom & Prénom:
- ☐ N° CIN:
- ☐ Adresse :

Candidat à l'élection au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de « Wifak Bank »,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ☐ Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 et 256 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature;
- ☐ Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision Générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la « Wifak Bank »; et
- ☐ Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*